

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

COMMUNE DE MEHERS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 18 h30 heures, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 07 décembre 2025

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Jean-Philippe, FRANQUELIN Florentin

Absents excusés : BROUHENA Christelle, DEBRUYNE Caroline, LAROCHE Romain,

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir : Mme DEBRUYNE Caroline donne pouvoir à Mme FICHTEN Marie-Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

755 Renouvellement prêt relais FCTVA, subventions, fonds de concours, TVA

M le maire présente au conseil un tableau récapitulatif des subventions obtenues, et de la TVA à récupérer sur les travaux

Il présente au conseil les deux propositions financières reçues de l'AFL et du CRCA

Après étude des deux propositions et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

Concernant le budget principal :

-De contracter auprès du Crédit Agricole Val de France un prêt relais d'un montant de cent vingt mille euros (120 000 €) d'une durée de 2 ans, au taux fixe de 2,67 %, avec une périodicité trimestrielle en intérêts et in fine en capital.

Frais de dossier de cent cinquante euros (150 €)

-D'autoriser M le maire à signer tous documents relatifs à la mise en place et au déblocage de ce prêt

Concernant le budget bâtiments commerciaux Le Gué du matin :

-De contracter auprès du Crédit Agricole Val de France un prêt relais d'un montant de cinquante-cinq mille euros (55 000 €), d'une durée de 2 ans, au taux fixe de 2,67 %, avec une périodicité trimestrielle en intérêts et in fine en capital.

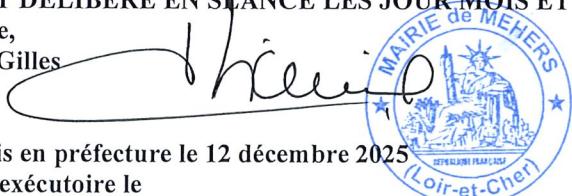
Frais de dossier de cent cinquante euros (150 €)

-D'autoriser M le maire à signer tous documents relatifs à la mise en place et au déblocage de ce prêt

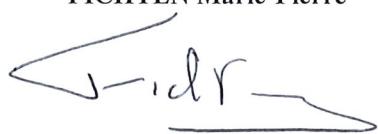
FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le maire,

LIONS Gilles



La secrétaire de séance,
FICHTEN Marie-Pierre



Transmis en préfecture le 12 décembre 2025

Certifié exécutoire le